

**Dossier de demande d'aide à l'accession
de l'Agglomération Seine-Eure**

(Conditions en annexe page 10)

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :

Nom du ou des demandeurs :

.....

Banque partenaire :

- Date de réception du dossier :

- Avis du Service :

Favorable Défavorable

Motifs :

Date :

- Date et référence de la délibération du dossier :

.....

- Date de remise de l'attestation d'aide à l'accession :

- Nom et adresse du Notaire :

- Date prévisionnelle de signature chez le notaire :

Cachet d'entrée

Dossier à remettre à l'Agglomération Seine-Eure
Service Habitat

ATTENTION !

Avant de remplir le dossier de demande d'aide, merci de vérifier que vous remplissez les critères d'éligibilité - Rappel des critères en annexe p.10.

Communauté d'Agglomération Seine-Eure
1 Place Ernest Thorel
CS 10514
27405 LOUVIERS CEDEX

Téléphone : 02-32-50-85-82
Fax : 02-32-50-85-51

Courriel : laurence.hasley@seine-eure.com

Etape 1

Le demandeur remplit le dossier de demande d'aide à l'accession de l'Agglomération Seine-Eure, fournit les pièces justificatives rappelées ci-après et adresse sa demande à l'Agglomération Seine-Eure. Merci de bien vouloir remplir tous les items, ces informations aident à définir des aides adaptées aux besoins des ménages.

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE

- Copies des avis d'imposition (n-2 ou n-1) du ou des futurs acquéreurs (recto/verso) et des autres personnes destinées à occuper le logement à titre de résidence principale
- Une photocopie de la carte d'identité des futurs acquéreurs ou copie du livret de famille
- Le présent dossier de demande d'aide à l'accession dûment rempli et signé par les futurs acquéreurs

Dans le neuf individuel et lot à bâtir :

- Copie de l'offre de prêt dûment signée

Pour les projets avec labellisation E+ C- :

- Audit énergétique et analyse du cycle de vie
- Attestation du label E+ C-

Dans l'ancien :

- Fiche de synthèse réalisée par le technicien de la Maison de la Rénovation
- Devis des travaux de rénovation énergétique
- Déclaration préalable de travaux

Etape 2

Le dossier est étudié par le service Habitat pour vérifier les conditions d'éligibilité au dispositif.

En cas d'avis favorable, la décision d'octroi est adressée au demandeur accompagnée de l'attestation d'aide à signer et à retourner à l'Agglomération Seine-Eure.

Etape 3

Versement de l'aide de l'Agglomération Seine-Eure dès que le dossier est complet.

1- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES ACQUEREURS

1.1 Identification

	Acquéreur 1	Acquéreur 2
Nom		
Prénom		
Date de Naissance		
Numéro de téléphone		
Courriel		
Nom de la société		
Lieu de travail		
Profession/Fonction		

1.2 Résidence actuelle

	Acquéreur 1	Acquéreur 2
Adresse		
Code postal		
Commune		
Collectif (immeuble)		
Individuel (maison)		

1.3 Statut d'occupation actuel du demandeur

	Acquéreur 1	Acquéreur 2
Propriétaire		
Locatif parc social		
Locatif parc privé		
Vit chez ses parents		
Autres, précisez		

1.4 Autres personnes destinées à occuper le logement à titre de résidence principale

Nom(s), Prénom(s) et date(s) de naissance :

.....

1.5 Revenus fiscaux de référence du ménage (n-2)

Revenu des personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence n-2 ou n-1
Acquéreur 1	
Acquéreur 2	
Autres personnes (mentionnées au 1-4)	
Total =	

Nombre total de personnes destinées à occuper le logement à titre de résidence principale (y compris personnes à charges) :.....

.....

.....

2 - IDENTIFICATION DU BIEN A ACQUERIR OU A CONSTRUIRE

2-1 Descriptif du bien

Neuf

Ancien

Collectif (appartement)

Individuel (maison)

- Superficie du terrain (en m²) :

- Surface habitable (en m²) :

- Typologie : T1 T2 T3 T4 T5 T6 ou +

2-2 Caractéristiques de l'opération

- Prix d'acquisition du terrain :

- Coût de construction ou prix d'achat du bien immobilier :

- Promoteur :

- Norme thermique / label :

RT 2012

Label E+ C-

Ancien avec travaux de rénovation énergétique :

Travaux envisagés :

.....

.....

.....

.....

Autre : A préciser :

.....

.....

2-3 Adresse complète du bien

N° rue	
Lieu-dit	
Résidence	
Etage	
Code Postal	
Ville	

2-4 Coordonnées du notaire

Nom- Prénom	
Adresse	
C P / Ville	
Numéro de téléphone	

N'oubliez pas le délai d'1 mois nécessaire à l'appel de fonds par le notaire !

3 – ENGAGEMENT DU OU DES DEMANDEURS

Je (nous), soussigné (s) (NOM, Prénom)

.....

.....

.....

Futur(s) acquéreur(s), certifie(nt) l'exactitude de tous les renseignements indiqués dans la présentemande.

Date Signature du (des) demandeur(s)

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

***Vérifier que votre dossier est correctement rempli et accompagné des pièces justificatives demandées, sinon celui-ci ne pourra pas être étudié par le service Habitat de la l'Agglomération Seine-Eure.
Merci.***

ANNEXE 1

L'AIDE ACCESSION

EXEMPLE 1
Exemple avec une subvention de 2 000 € : Individuel neuf primo-accédant
Aide de l'Agglomération Seine-Eure à l'apport en fonds propres de 2 000 €
↓
Appel de fonds par le notaire en charge du dossier du ménage, préalablement à la signature de l'acte authentique d'acquisition du logement ou du terrain*
ATTENTION : DELAI D'1 MOIS NECESSAIRE A LA CASE POUR LE PAIEMENT DE L'AIDE AU NOTAIRE

* *Dans ce cas, le ménage s'engage à rembourser l'Agglomération si l'ouverture de chantier n'intervient pas dans un délai d'un an. A cet effet, le ménage bénéficiaire transmettra copie de la déclaration d'ouverture de chantier.*

Qui peut bénéficier du « PTZ » ?

Vous pouvez vous renseigner auprès de l'ADIL de l'Eure ou de votre banque pour savoir si vous êtes éligibles au PTZ. Il faudra ensuite nous transmettre votre avis d'imposition (année n-2 ou n-1) soit 2017 pour une demande en 2019.

A titre indicatif, les plafonds en 2018 :

Plafonds de ressources	Zone B1	Zone B2	Zone C
1 personne	30 000 €	27 000 €	24 000 €
2 personnes	42 000 €	37 800 €	33 600 €
3 personnes	51 000 €	45 900 €	40 800 €
4 personnes	60 000 €	54 000 €	48 000 €
5 personnes	69 000 €	62 100 €	55 200 €
6 personnes	78 000 €	70 200 €	62 400 €
7 personnes	87 000 €	78 300 €	69 600 €
8 personnes & plus	96 000 €	86 400 €	76 800 €

*** Communes de l'Agglomération Seine-Eure en zone B2 :**

Acquigny, Amfreville sur Iton, Andé, Criquebeuf-Sur-Seine, Incarville, La Haye le Comte, Le Manoir sur Seine, Les Damps, Le Mesnil Jourdain, Léry, Le Vaudreuil, Louviers, Pinterville, Pîtres, Pont-de-l'Arche, Saint Pierre du Vauvray, Saint Etienne du Vauvray, Val de Reuil.

*** Communes de l'Agglomération Seine-Eure en zone B1 :**

Alizay, Igoville, Martot.

*Toutes les autres communes de l'Agglomération Seine-Eure sont **en zone C.***

PLUS DE RENSEIGNEMENTS/PARTENAIRES



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Maison commune, CS 10514
27405 LOUVIERS CEDEX

Téléphone : 02 32 50 85 82

Fax : 02 32 50 85 51

Courriel : laurence.hasley@seine-eure.com



**ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT**

*Conseil personnalisé et gratuit sur votre
projet logement*

**ADIL (ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT)**

8 Boulevard Georges Chauvin
27000 EVREUX

Téléphone : 02 32 24 06 66

Courriel : adil27@cegetel.net



*Conseil personnalisé et gratuit sur votre
projet de rénovation*

LA MAISON DE LA RENOVATION

20 rue du Maréchal FOCH
27 400 LOUVIERS

Téléphone : 02 32 59 25 70

Courriel : maison.reno@alec27.fr

ANNEXE 2

Fiche récapitulative du dispositif :

Dispositif d'aide à l'accession aidée de la CASE		
Objet et nature	<p>Aide à l'accession d'un logement</p> <ul style="list-style-type: none">• Aide destinée à favoriser la diversité de l'offre sur le territoire de l'Agglomération• Continuité dans le parcours résidentiel	
Date de mise en place et durée	<p>Après le conseil communautaire du 14 mars 2013 et du 22 novembre 2018. Offres émises à partir du 1^{er} janvier 2013 et jusqu'à extinction du dispositif au 31 décembre 2019.</p> <p>L'action est prévue dans le cadre du PLH2.</p>	
Conditions d'éligibilité	Ménage	<ul style="list-style-type: none">• Primo-accédant de sa résidence principale (non propriétaire depuis au moins 2 ans) dans l'individuel neuf et lot à bâtir ayant obtenu un prêt à taux zéro (PTZ)• Accédant de sa résidence principale dans le collectif neuf et ancien et dans l'individuel ancien• Revenus inférieurs aux plafonds de ressources PTZ
	Logement	<ul style="list-style-type: none">• Avoir un projet d'acquisition ou de construction par un ménage de sa résidence principale dans une commune membre de l'Agglomération
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none">• 2 000 € pour les ménages primo-accédants achetant dans le neuf (lot à bâtir et individuel neuf) respectant la RT2012• 4 000 € pour les ménages achetant dans le neuf (lot à bâtir et individuel neuf) allant au-delà de la RT2012 en obtenant la labellisation E+ C-• 4 000 € pour les ménages achetant dans l'ancien, dont les travaux effectués comprendront au moins deux actions de travaux de rénovation énergétique (suivant les critères de la Maison de la Rénovation) et avoir un montant de travaux d'au moins 25% du coût total de l'opération• 6 000 € pour les projets d'acquisition en collectif neuf ou ancien, dont les travaux effectués comprendront au moins deux actions de travaux de rénovation énergétique suivant les critères d'éligibilités de l'ADEME aux projets de la Maison de la Rénovation	
Contraintes	<p><u>Clause anti-spéculative :</u> Remboursement de la subvention dans les 5 ans si revente ou occupation autre qu'à titre de résidence principale (sauf accident de la vie justifié)</p>	
Objectifs et financements	<ul style="list-style-type: none">• Objectif annuel du nombre de dossiers : dans la limite du budget annuel	